

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 70 (1944)
Heft: 15

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : † M. IMER, à Genève ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte.

Publicité :**TARIF DES ANNONCES**

Le millimètre

(larg. 47 mm.) 20 cts.

Tarif spécial pour fractions
de pages.

En plus 20 % de majoration de guerre.

Rabais pour annonces
répétées.

**ANNONCES-SUISSES S.A.**

5, Rue Centrale,
LAUSANNE
& Succursales.

SOMMAIRE : *Urbanisme neuchâtelois : Problèmes passés, présents et futurs*, par J. BÉGUIN, architecte. — *Etude de la précision des cercles divisés*, par A. ANSERMET, ingénieur. — *Economie dans la construction des téléphériques à va-et-vient pour transport de personnes*, par F. HUNZIKER, ingénieur. — *Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne : Sols et fondations*. — **DIVERS :** *Par la route, dans la cité*. — **CARNET DES CONCOURS** — **SERVICE DE PLACEMENT**.

URBANISME NEUCHÂTELOIS**Problèmes passés, présents et futurs**

par J. BÉGUIN, architecte.

Le passé.**1. Historique de la cité.***Histoire ancienne.*

La voie romaine du nord du lac de Neuchâtel était jalonnée de villas et d'établissements divers, tous à peu de distance des antiques stations lacustres. Certains sites privilégiés présentent une remarquable continuité dans l'habitat ; l'homme s'établit d'instinct où il trouve le plus d'avantages.

Des tours de guet se dressent de distance en distance, jalons de la civilisation méditerranéenne. Les fondations de notre actuelle « tour des prisons » sont les restes d'un établissement romain. Mais la colonisation est peu dense ; les carrières de la Favarge, d'Hauterive et des Valangines fournissent Aventicum ; le tailleur de pierre romain sait toujours où trouver une pierre de choix.

Un site comme celui de Neuchâtel ne pouvait pas échapper à la prospection des militaires du premier moyen-âge. Eperon de rocher, à pic sur le lac, aménagé par les Romains pour la défense ouest, entouré au nord et à l'est par le Seyon, c'était l'emplacement d'un château fort. A l'abri de la forteresse naquit une bourgade, serrée en une seule rue de la « Tour des prisons » à la « Maleporte », au bord du Seyon.

Les comtes de Fenis.

Au croisement des routes du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers, centre géographique, Neuchâtel fut choisie comme capitale par les comtes de Fenis. Ces paysans bernois, qui possédaient Nidau et Bienne en firent une ville : le château est agrandi et complété, la collégiale élevée ; une ceinture de murailles entoure la ville ; bientôt elle franchit le Seyon et englobe la colline des Chavannes.

La charte de 1214 en fait une commune, avec tous les avantages de la ville libre, centre militaire, économique, culturel et politique.

Les Fenis ont régné assez longtemps pour donner un bel élan à la cité. Depuis, la maison régnante a changé bien des fois ; princes proches ou lointains, résidant ou pas, français ou allemands, ils sont l'élément décoratif de notre histoire en assurant une sorte de sauvegarde qui fait de Neuchâtel une ville suisse, sans l'être tout à fait, assez suisse pourtant pour lui éviter d'être entraînée dans les bouleversements des pays voisins. L'épopée est inconnue dans son histoire, les grands drames rares ; ses révolutions totalisent à peine quelques morts.

Renaissance et réformation.

Dans cet esprit de pondération les Neuchâtelois « abolissent l'idolâtrie » pour des motifs qui ne sont pas tous religieux. La tolérance obligatoire — le prince est resté catholique — s'accommode du génie du lieu.

La Renaissance laisse à Neuchâtel une série de très belles maisons, monuments distingués, dont la qualité intrinsèque est rehaussée par l'excellence du matériau (fig. 1).